L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 6 OCTOBRE.

DEPECHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE
Nouvelles Européennes.

CONCORD.

Meurtre Lengmade.

Concord, N.H., 5.—On a arrêté à Pembroke, un homme nommé Drew, comme soupçonné du viol et du meurtre de la jeune fille. Une foule assiège la station de police où le prévenu est enfermé. On a retrouvé la tête de la victime à cent yards de l'endroit où était son corps.

Concord, 5.— La tête de la jeune Langmade était, quand on l'a trouvée, enveloppée dans un châle que la victime avait porté; une oreille manquait, le visage était noir et meurtri, un côté du crâne enfoncé.

Un a trouvé sur la lisière du bois un bâton brisé en deux; endroits et qui avait évidemment servi d'instrument au meurtrier. Drew, qui a été arrêté, habite à un demi mille de l'endroit où s'est passée cette tragédie. Se conduite a paru très suspecte. L'irritation du peuple était si grande, lors de son incatération, que sans l'attitude résolue de la police, il eut été inévitablement lynché.

CINCINNATI.

Epizootie.

Cincinnati, 5.—Deux mille chevaux sont atteints plus ou moins de la toux et de l'inflammation des glandes.

PHILADELPHIE.

Affaire Jay Cook & Co.,

Philadelphie, 5.—A la Cour des Etats-Unis, on a l'opinion du juge Strong dans l'affaire des Etats-Unis contre Lewis syndic de Jay Cook et Co. La réclamation du gouvernement se fonde sur ce que Jay Cook, McCulloch et Co. étaient au moment de leur banqueroute, débiteurs envers le gouvernement de 152,610 livres; que le gouvernement avait la priorité sur tous les autres créanciers, et que l'actif entre les mains de l'administrateur devait d'abord être employé à liquider cette dette. Le juge Strong appuie les réclamations du gouvernement, et décide en faveur de ce dernier.

La décision se fonde sur le fait que Jay Cook & Co. étaient associés à Jay Cook, McCulloch & Co.

MOUVEMENT DE BATEAUX.

Vicksburg, 5.—Descendant : le Pargoud, à 5 h. du matin; le Natchez, à 8 h. du soir. Aucun bateau n'est remonté aujourd'hui. Il y a en de fortes pluies toute la journée. Le temps est encore menaçant.

Memphis, 5.—Temps chaud et pluvieux. Parti : le Mary Miller, pour la Nouvelle-Orléans.

PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 6 oct, midi.—Baromètre 29-70. Temps calme, couvert et brumeux. A vue de: le navire américain "Banquam Dormio", capitaine Cousins, en 61 jours de Liverpool, avec une cargaison générale, consignée à Decan, Zerega & Co. La barque Oxford, capitaine Watson, en 45 jours de Rio Janeiro, sur lest, appartenant au capitaine. Pas de départ.

Rentes française.

Paris, 6, 4 h. P.M.— La rente est à 65 francs 55 centimes.

Marchés européens.

Liverpool, 6, midi 30.—Le coton se maintient, middling uplands 6 3/4 d. Orléans 7 3/16 d. Les ventes du jour sont estimées à 12,000 balles, dont 3,000 pour la spéculation et l'exportation.

Les arrivages sont plus faibles. Livraison octobre de Savannah ou Charleston pas au-dessous du lowmiddling 6 11/16 d. Cargaisons de novembre et décembre do. 6 11/16 d. décembre et janvier do. par voilier 6 3/4 d.

Plus tard, 3 h. P.M.—Le coton n'a pas changé, les ventes du jour comprennent 7,100 balles américaines.

Liverpool, 5 au soir.—Les filatures et les fabriques de Manchester sont calmes et sans changement.

Coton, vente de middling Orleans, aux termes de low middling cargaisons octobre et novembre 6 7/8 d.

Bourse de New-York.

New York, 5.—L'or a ouvert à 117 3/8.

Marchés Américains.

New York, 5 oct.—Balances de la Sous-Trésorerie, en or 36,341,585. En papier 55,237,046.

La sous-trésorerie a payé 12,000 sur les intérêts, et 61,000 pour des bons.

Recettes de la Douane aujourd'hui 391,000.

New-York, 5, midi.—Le marché au coton est calme. Ordinary 10 3/4. Good ordinary 11 3/4. Low Middling 12 3/4. Middling 13 1/8. Middling Alabama 13 1/4. Middling Orleans 13 1/8.

Les ventes à terme sont calmes et fermes. Low Middling, livraison, octobre, 12 15/16 à 13. Novembre 12 11/16 à 12 3/4. Décembre 12 11/16 à 12 3/4. Janvier 12 13/16 à 12 7/8. Février 13 à 13 1/16. Mars 13 3/16 à 13 1/4. Avril 13 3/16 à 13 1/2. Mai 13 5/8 à 13 3/4. Juin 13 15/16 à 13 15/16. Juillet 14 à 14 1/16. Août 14 1/8 à 14 1/4.

New York, 5, au soir.—Le coton est calme et ferme à la clôture. Middling uplands 13 1/8. Orléans 13 1/2. Ventes du jour 1530 balles. Ensemble des recettes nettes 5143. Exportation en Grande Bretagne 11,445. En France 1516. Sur le reste du Continent 1604. Recettes brutes 3076.

BULLETIN FLUVIAL.

Le fleuve maintient son niveau d'hier. Vicksburg, 5—Hausse du fleuve, 3 pouces.

Memphis, 5.—La rivière a baissé de 7 pouces.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Décédé ce matin à 1 heure moins le quart, à l'âge de trente-huit ans, JOSEPH F. DICK, natif de la Nouvelle-Orléans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de ses frères Abram, Isaac, Jacob et Benjamin, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui mercredi, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire encoignure Orléans et Royale.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 du *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à 36 par mille la taxe sur les cigares et à 32.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Tontefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melasses et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melasde concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melasde sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la melasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par ledit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à la Reine adoptées précédemment en Chine ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 5 Octobre. 1875.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances
2 Oct.	$384,807 04	$80,004 24
4 Oct.	1,270,072 85	118,746 73
5 Oct.	1,514,181 35	141,043 63
Jusqu'à ce jour...	$3,719,011 24	$339,794 60
Même temps semaine dernière.	2,989,515 65	273,465 75
Total la semaine dern're	4,841,439 97	634,921 95
Total de la semaine préc.	4,399,004 80	534,470 25

La demande d'escomptes a été assez animée, aujourd'hui, aux banques, mais moins forte que la semaine dernière.

Nous avons constaté beaucoup de mouvement dans les rues, car aux besoins ordinaires du commerce est venue s'ajouter la rareté des capitaux pour faire face aux échéances. Le marché a été ferme et a tendu à la hausse.

Nous continuons de coter les prêts garantis par des valeurs collatérales à 10 à 12 pour cent d'escompte par an; les billets de commerce, de premier ordre à 12 à —; les Nos 1,2 1 1/8 à 1 1/4 et les Nos 2, à 1 1/4 à 1 1/2 par mois. Le papier hypothécaire de premier ordre est à 10 pour cent par an; on n'en négocie pas de second ordre.

L'or a ouvert à 117 1/4 à 117 1/2 contre 117 3/8 à New-York et fermé à 117 à 117 1/4 (1/4 de moins qu'hier) contre 117 1/8 à New-York, où il a touché 117 5/8. On n'a vendu, en tout, que $35,000, dont $1000, $6000 et $6000 à 117 1/2, $5000 à 117 9/16, $8000 à 117 1/2 à 117 5/8, $1000 à 117 5/8 et $1000 à 117 3/4.

Aucune vente d'argent n'a été annoncée.

Les demi-piastres américaines ont encore été cotées à 110 à 110 1/2, les piastres mexicaines à 93 1/2 à 94 cr.

La baisse de l'or à New York a produit une baisse de 2-10 pour cent dans le sterling. Les opérations se sont élevées à 31,500 livres, dont 4000 connaissement à 554, 8000 do et clear No 1 à 554 à 554 1/2, 2000 clear No 1 et 5500 connaissement à 554 1/2, 2000 de banquiers à 566 et 10,000 de banque à 558.

Les variations de l'or n'ont pas semblé affecter les francs; les ventes embrassent 390,000 en change de commerce, y compris 50,000 et 250,000 à —, 30,000 à 5.33 3/4 et 30,000 do à 5 33 1/2. A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 552 1/2 à 553 1/2 le connaissement et le clear No 1 et nominales celles des banques; les francs, à 5.33 3/4 les traites de commerce et nominales celles des banques.

Le change à vue sur New York a été assez abondant; la demande n'a pas été très animée aux taux antérieurs pour le change de commerce. Le taux des chèques sur New York a fléchi de 1-8 pour cent. Les opérations de change à vue sur New York sont de $130,000, dont $20,000 en change de commerce et $35,000 de banque à 1-2, $10,000 en change de commerce et $40,000 de banquiers à 7-16, $15,000 de banquiers à 3-8.

Les banques ont continué de tirer des chèques sur New-York à 1/8 pour cent d'escompte. Le change de commerce à vue a été coté à 1/2 à 7/16.

Il n'a pas été annoncé de ventes d'actions.

Dans, les bons, la seule transaction annoncée est de $100 de bons à prime, de la ville, à 40. Les obligations de la ville et les nouveaux consolidés de la ville sont restés fermes.

On n'a pas annoncé de ventes de mandats métropolitains; les cotes sont toujours de 65 à 70.

Il ne s'est rien fait dans les mandats de l'Etat; ceux de 1874 sont toujours cotés à 60 à 65 les gros, et 65 à 70 les petits; ceux de 1873 et des années antérieures, pourront être convertis, à 35 à 36; et ceux qui ne peuvent pas être convertis à—à 29.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mardi soir, 5 Octobre 1875.

COTON— Les ventes de la journée embrassent 2,800 balles à des prix qui ne changent en rien notre tableau des cours, que nous reproduisons ainsi que les chiffres de l'Exchange.

Cotes générales	Cotes de l'Exch.
Inferior	— à — ....
Low ordinary	— à — ....
Ordinary	— à — ....
Strict ordinary	11— à 11¼ ....
Good ordinary	11¾ à 11¾ 11¾
Strict good ord.	12¼ à 12¾ ....
Low middling	12¾ à 12¾ 12⅝
Strict low mid.	12¾ à 12¾ ....
Middling	12¾ à 13⅛ 12⅞
Strict middling	13¼ à 13¾ ....
Good middling	13⅝ à 13¾ 13¾
Middling fair	— à — ....
Fair	— à — ....

Le montant de balles de coton sur navires non encore expédiés ou destinées à être embarquées, était porté ce matin à 272,000 balles, dont 7000 pour Liverpool, 10,000 pour le Havre, 8000 pour la Mer du Nord, 1000 pour l'Espagne, 1000 pour le Nord.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1875. balles	9,976
Arrivé depuis le dér. état	4698
Précédemment	53,876
Total	68,550
Expédié aujourd'hui	rien
Expédié précédemment	23,202
	23,202
Stock sur place et à bord	
non expédié	45,348
Stock, même temps l'an dernier.	31,184

TABAC— Il n'est pas à notre connaissance qu'il se soit fait aujourd'hui aucune transaction sur le tabac. Depuis le commencement de la semaine on a vendu 20 boucauts. Stock en mains 2995 boucauts.

Frested and Factory Lugs	Nominal
Low Lugs	7¼ @ 8
Good "	8¼ @ 10
Low Leaf	11 @ 13
Medium Leaf	13½ @ 16½
Good Leaf	17 @ 18½
Fine Leaf	19 @ 20
Selections	Nominal

—ETAT DU MARCHE AU TABAC—

Stock en mains de 1er sept 1875	bts 3212
Arrivé dep. 3 jours	rien
Précédemment	404 404
Total	3,616
Expédié depuis 3 jours	14
Précédemment	517
Mis en balles, consommation de la ville, etc	100 631
Stock en mains, &c	2,985

SUCRE—Il n'en est pas arrivé aujourd'hui. Il s'est vendu 22 boucauts de fair à raison de 5⅝ c. la livre; et du prime à 9¾. Stock dans les halles, 300 boucauts.

MELASSE—Il n'arrive pas encore de melasse de la nouvelle récolte. Hier il s'est vendu de l'inférieure à raison de 25 c le gallon.

FARINE—Vendu 3,026 barils, dont 1100 pour Cuba, et 1440 barils pour la consommation locale aux prix suivants: Double extra 5.50 le baril; triple extra $5.50 à 5. 75; good treble extra $6.37½; choice treble extra $6.50; choice extra $7 à $7.50. Nous cotons: Superfine $4.75 le baril; double extra $5.50; low treble extra $5.75 à $6; good do, $6 à $6.25; choice treble extra $6.50 à $6.75; choix extra de famille $7 à $7.50.

VIANDES SALÉES SÈCHES.—Le marché a baissé de ¼ c. Il s'est vendu aujourd'hui des épaules à 9¾c la livre. Elles valent maintenant 9¾ à 10. Au détail 10.

JAMBON—Le choice sugar cured vaut 16½ à 17 c. la livre; les qualités moins recherchées 15¾ à 16; les qualités inférieures et ordinaires, 14 à 15½.

GRAISSE — La graisse en tierçons vaut 14¾ c. la livre; en barillets 15 c.; en fringues, 15¾ à 15½ c.

BACON—Le marché a baissé de ¼ c. à ½ c la livre. Epaules, 11 c. la livre; clear ribs sides, 15½; clear sides 15¾. Au détail il faut payer ¼ c. de plus.

PORC — Le marché monte. Le mess vaut $24 62½ à $25 le baril; au détail $24.75 à $25.

WHISKEY—Le rectifié de la Louisiane vaut $1.16 à $1.17 le gallon; celui de l'Ouest $1.17 à $1.19.

MAIS—Vendu 1750 sacs aux prix suivants: mêlé 70 c. le boisseau; blanc mêlé 72; choix blanc 74; choix jaune 75; blanc 75.

AVOINE—Inférieur 40 à 43 c. le boisseau; ordinaire 45; prime 48 à 50; choix de Galena 52 à 55.

SON—$1.00 à $1.05 les 100 livres.

FOIN—Les prix sont plus fermes. Prime de St-Louis $20.50 à $26 le tonneau.

VOLAILLES ETC.—Les grosses volailles de l'Ouest valent $6.50 la douzaine; les poulets, $3.50 à $4; les canards, $3.50 à $4; les oies, $5.50 à $6; les dindes $15 à $18. Les grosses volailles de la Louisiane valent $5 à $6; les poulets, $3 à $3.25; les canards, $3.25 à $4.00; les oies, $6; les dindes, $14 à $16.

ŒUFS—Les œufs de l'Ouest valent 18 à 20 c. la douzaine; ceux de la Louisiane 30 à 32½.

BEURRE—Le choix de Goshen vaut 27 c. la livre; le medium 20 à 23; l'inférieur 20 à 25; le choix de l'Ouest 28; le medium 23 à 25; l'inférieur 15 à 20.

POMMES DE TERRE—Les pommes de terre "Early Rose" valent $2 à $2.25 le baril; Russetts $2.25 à $2.50; les oignons $2 à $2.25; les pommes, $2 à $3.

CAFÉ—Le marché est ferme. Stock en premières mains 2,795 sacs; stock en mains des marchands 20,000 sacs. Nous cotons (or) livré; fair 20¼ à 20¾; good 20¾ à 21; prime 21¼ à 21½. Au détail ordinaire 18¾ à 19¼; fair 20¾ à 21; good 21¼ à 21¾; prime 22 à 22¾.

SEL—Nous cotons, prix des marchands: coarse, $1|10 à $1.15 le sac; fine, $1.30 à $1.35; Turks Island, 50 à 55 c. le sac de deux boisseaux. Quand le sol est pris à l'entrepôt on déduit le prix du charroi.

RIZ—Le riz se vend aujourd'hui. Nous cotons: Louisiana No 2, 5¾ à 6 c. la livre, common 4¾ à 5; ordinaire 5¾ à 6; fair 6¾ à 6¾; prime 6¾ à 7.

DEPARTS DES TRAINS DE CHEMIN DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NILLE-ORLEANS, ST-LOUIS ET CHICAGO.
Express.....7 50 heures A. M.
Malle.....5 50 heures P. M.

NILLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.
Express et malle tous les jours, à 8 heures du matin.
Express du soir, tous les jours, à 4 40 P. M.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 3 15 P. M.

NILLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Calliope.....7:45 du matin

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne.....7½ h. du matin
Départ du train à Alger.....3 h. 45 soir.

MARCHE AUX BESTIAUX.

5 Octobre 1875.

	Arrivé	Vendu	Stock
Bonds du Texas	430	300	330
Veaux	162	241	102
Cochons	—	5	142
Moutons	—	—	84
Vaches à lait	—	—	35

Prixes Bestiaux.

Bonds de l'Ouest, par livre grosse.	— à —	—
" " 1ère qual "	— à —	—
" " 2ème "	— à —	—
Bonds du Texas nourris au maïs par livre gr... 1re qualité	— à —	—
Bonds du Texas, 2de qualité	— à —	—
Cochons de l'Ouest, par liv., gr.	10 à 11	11
Cochons du Texas, par livre, gr.	8 à 9	10
Moutons, 1re qlé, par tête	50 à 5 00	—
Moutons, 2de qlé, par tête	3 50 à 4 00	—
Moutons, 3me qlé, par tête	2 50 à 3 00	—
Vaches à lait, de choix, par tête.	35 00 à 110 00	—
Vaches à lait, 2de qlé, par tête.	25 00 à 30 00	—
Veaux de lait, par tête	10 00 à 15 00	—
Veaux d'un an par tête	10 00 à 12 00	—
Chèvres, par tête	3 00 à 4 00	—
Bonds, prix moyen par livre	3 à 4	18
Parcs	—	—
Veaux	—	—
Vaches	—	—

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 5 OCTOBRE 1875.

☞ Pas d'expédition en douane.

ARRIVES.

Navire Réunion, Curtis, New York (sur lest)
Barque Oxford, Watson, Rio de Janeiro
Navire Nonquam Dormio, Cousins, Liverpool

BATEAUX A VAPEUR.

Col A P Kouns, Kouns, de Jefferson
R T Bryarly, Scovill, de Shreveport
Lessie Taylor, Junell, de Baton Rouge
Kate Dickson, Tormme, de Thibodeaux
Stella Block, Bassett, du haut du fleuve
Oriole, O'Fry, du bas du fleuve
Walloon, Vallette, du bas du fleuve.

MONTANT LE FLEUVE.

(Au bas du fleuve, attendant des ordres.)
Navire Preston, North, Liverpool

IMPORTATIONS.

REÇU DE L'INTERIEUR.

JEFFERSON—Par steamer Col A P Kouns—811 balles coton, divers à ordre.

SHREVEPORT—Par steamer R T Bryarly—735 balles coton, divers à ordre.

BATON ROUGE—Par steamer Lessie Taylor—94 balles coton, 229 sacs riz brut, 1 barils melasse, divers à ordre.

THIBODEAUX—Par steamer Kate Dickson—446 sacs riz brut, divers à ordre

BAS DU FLEUVE—Par steamer Oriole—divers à ordre

BAS DU FLEUVE—Par steamer Walloon—74 sacs riz brut, divers à ordre.

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R.R.—159 balles coton, 536 sacs riz brut, 126 sacs riz, divers à ordre

NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD—126 sacs riz brut, divers à ordre

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—635 balles coton, divers à ordre

NILLE ORLEANS ST. LOUIS & CHICAGO R. R.—divers à ordre

LISTE DE NAVIRES

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK.

Steamship New York.....partî 25 sept
Steamship Emma Kate.....partî 2 oct
Steamship Hutchinson, Talbot.....partî 2 oct
Navire Norris, Stow.....expédié 23 sept
Goelette John H Kranz, Pitcher.....expédié 23 sept
Barque Triade, Tarabochia.....partie 16 sept
Barque Desoi Dubrovacki, Darley.....partie 14 sept

PHILADELPHIE.

Navire Wyoming, Baker.....partî 10 sept
Navire Saranak, Ives.....expédié 22 sept

BOSTON.

Barque D. H. Hill, Penny.....expédié 22 sept
Schoner Maud S, Rich.....cloué 4 sept
Barque Halcyon, Hardie.....expéd 29 sept

YARMOUTH, N. S.

Navire Nahant, Walker.....partî 7 sept

BATH, ME.

Navire Caledonia, Potter.....part 20 sept

LIVERPOOL.

Navire Vigilate, Fulton.....partî 10 aout
Navire Virginia, Barker.....partî 29 juil
Navire Nonquam Dormes, Cousins, expédié 26 juil
Navire Benjamin Dunham.....partî 13 aout
Navire Western Empire, Grozier.....partî 11 aout
Navire Owego, Anderson.....partî la rout
Navire Her Majesty, Leahy.....partî 18 aout
Navire China, Farnald.....partî 31 aout
Navire Preston, North.....partî 12 aout
Navire Ironsides, Spender.....partî 22 aout
(retourné démâté le 29 sept.)
Navire John Patton, Worman.....en charge 21 sept
Navire La Louisiane, Touffet.....partî 2 sept
Navire Sandusky, Fielding.....partî 25 sept

GRENOCK.

Barque Triade, Tarabochia.....partie 9 aout

HULL.

Navire Arcturus, Costillo.....partî 10 août

LIVERPOOL.

Navire Kentuckian, Dunton.....partî 10 août
Barque J P Berg, Nelsen.....partie 2 sept
Navire Carondelet, Stetock.....expédié 17 sept

ANVERS.

Barque Tancred, Guell.....partie 17 sep
Navire Nile, Newcomb.....partî 22 sept

BERLIN.

Navire Kate Davenport, Otis.....partî 11 aout

CORK.

Barque Desoi Dubrovacki, Dailey, partî 4 août

HAVRE.

Navire Vanguard, Mickill.....partî 6 sept
Barque Marie Sorensen.....partie 4 sept
Navire Crescent City, Delano.....partî 9 août
Barque Almira Robinson, Tarbox.....partî 7 août
Navire Forest Eagle, Hosmer.....partî 22 août
Navire Emma, Vernony.....partî 28 aout
Navire Northampton, Trask.....partî 11 sept
Navire Scioto, Mitchell.....partî 2 sept
Barque Gem, Cole.....partie 5 sept

BORDEAUX.

Navire Formose, Duss.....partî 17 aout
Barque Julie Ernestine, Labarde.....chargé 2 août
Barque Montesa Montesa, Dupont.....partî 15 sept
Barque Pezzaz, Berghout.....partî le juil
Barque Polymnie, Coussot.....partie 10 aout

MARSEILLES.

Barque Danube, Trenchet.....partie 1 sept
Barque Hoppet, Matteos.....partie 7 sept

BREME.

Steamship Hannover, Himbeck.....partî 15 sept
Barque Anna, Lange.....partî 8 sept
Navire Constancia, Sollerton.....en charge 2 aout
Barque Strasburg, Ban.....en charge 20 aout

GENES.

Barque Giuseppi Lanata, Guagnino, en charge (23 juillet)

RIO DE JANEIRO.

Steamship Pire Queen, Corbishley.....en chargé 2 sept
Barque Wenlock, Bigelow.....expédié 7 aout
Goelette Chitoen, Gourly.....partie 17 aout
Barque Oxford, Watson.....partie 21 aout
Barque Frigga, Mader.....en charge 2 sept
Barque Nord, Hunn.....en charge 2 sept

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question :

Département du Trésor,
Washington, 15 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,700 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des "livres, instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 29 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration, spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et de "prix actuel en la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Le collecteur de la douane veillera à ce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une amende sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

APPAREIL SELTZOGENE D. FÉVRE
Breveté, 12 Médailles

Simple, solide, gracieux, facile à porter, à manœuvrer, à rafraîchir, pas de métal ni de caoutchouc en contact avec l'eau à boire.

Avec cet Appareil on prépare soi-même et sans que les poudres soient jamais mélangées à l'eau à boire, Eau de Seltz, Eau de Vichy (Soda Water), Limonades gazeuses, Vins mousseux

Pour éviter les imitations et les contrefaçons exiger la marque :
D. FÉVRE
PARIS

THESSIER-FEVRE
rendre et successeur
rue St-Honoré 398
PARIS

En vente chez MM. les Pharmaciens, Droguistes et Magasins d'articles de Paris.

NOUVELLE ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS'
Insurance Company,
37.....Rue Carondelet.....37
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir :

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$260,072 32	
Sur risques de rivières	231,229 78	
Sur risques de mer	44,116 61	$535,418 9
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	99,667
Montant net des primes		$535,753

PERTES PAYÉES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,307 30	
Sur risques de rivières	128,482 58	
Sur risques de mer	3,320 65	$266,170 3
Réassurances		14,382 62
Réfaction comptant		15,422 81
Taxes d'Etat et de Ville		22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences		82,599 81
Profits et pertes		16,031 40
		$416,582
Balance		$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		106,054
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		32,094 53
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1875-6		$117,130 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 291,483 15	
Comptes en voie de recouvrement	50,328 47	
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	532,952 04	
Effets à recevoir à courtes échéances	85,011 45	
Actions de banques et autres actions	318,108 56	
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 66	
Bons de la ville et autres bons	110,581 56	
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00	
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00	
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00	
Propriétés foncières	90,125 00	$1,466,2
PASSIF:		
Capital	$1,000,000 00	
Réserves pour risques non expirés	89,742 2	
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêts et de prime du 30 avril 1875	177,855 22	
Casuel (surplus)	118,618 65	1,436,218 8

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E.D. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment par devant moi, ce 31 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, PLUS UN DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($47,750 00) du montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. K. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Kritlin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	E. H. Snowden,
Richard Milken,	T. Lytt Lyon,
Samuel E. Morse,	Wm C. Raymond,
J. I. Narrow,	James B Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel R. Bord,
Saint Friedlander,	Joseph Kaufman,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John L. Lanna,	Chas Rosen,
Isaac Schetuk,	Wm J. Behan,
	R. P. Kahleman.

Semi-1m

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de